

ACTI COLI B[®]



Date de création : 08-11-2017
Date de mise à jour : 30-06-2022

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Veaux, porcins, lapins et volailles.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux, porcins, lapins et volailles :

- Traitement et métaphylaxie des infections digestives dues aux *Escherichia coli* non invasifs sensibles à la colistine.

La présence de la maladie au sein du troupeau doit être établie avant de procéder à un traitement métaphylactique.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

La quantité d'eau de boisson médicamenteuse, de lait ou d'aliment liquide consommée par les animaux dépend de leur état physiologique et clinique. Afin d'obtenir la dose recommandée en colistine par kg de poids vif, la quantité de poudre à diluer dans le liquide doit être ajustée en conséquence.

- Veaux, porcins, lapins

100 000 UI de colistine (sous forme de sulfate) par kg de poids vif et par jour, en deux prises égales, pendant 3 jours par voie orale dans le lait, l'aliment d'allaitement, l'aliment liquide ou l'eau de boisson ; soit 10 g de poudre pour 100 kg de poids vif et par jour, en deux prises égales, pendant 3 jours.

- Volailles

75 000 UI de colistine (sous forme de sulfate) par kg de poids vif et par jour par voie orale dans l'eau de boisson pendant 3 jours ; soit 75 g de poudre par tonne de poids vif et par jour pendant 3 jours.

La durée de traitement doit être limitée au temps minimal nécessaire pour le traitement de la maladie.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un g contient :

- Substance active :

Colistine (sf de sulfate) 1 MUI

Principes actifs / Molécule

Colistine (sous forme de sulfate)

Forme pharmaceutique

Poudre

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats : 7 jours.

Œufs : zéro jour.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

La colistine est un antibiotique polypeptidique appartenant à la classe des polymyxines.

La colistine exerce une action bactéricide sur les souches bactériennes sensibles, par désorganisation de leur membrane cytoplasmique, conduisant à une altération de la perméabilité cellulaire et ainsi à une perte de matériel intracellulaire.

La colistine possède un pouvoir bactéricide contre un large spectre de bactéries Gram -, parmi lesquelles les entérobactéries, et en particulier *Escherichia coli*.

La colistine présente très peu d'activité contre les bactéries Gram + et les organismes fongiques.

Les bactéries Gram +, ainsi que certaines espèces de bactéries Gram - telles que *Proteus* et *Serratia*, sont naturellement résistantes à la colistine.

Cependant, l'acquisition d'une résistance des bactéries entériques Gram - à la colistine est rare et s'explique par simple mutation.

La colistine présente une activité dépendante de la concentration contre les bactéries à Gram -. Suite à une administration orale, des concentrations élevées sont observées dans le tractus gastro-intestinal, c'est-à-dire le site cible, en raison de la faible absorption de la substance.

Propriétés pharmacocinétiques

La colistine (sous forme de sulfate) est très peu absorbée au niveau du tube digestif.

Dans le sérum et les tissus, les concentrations en colistine sont très faibles. En revanche, la colistine est présente en quantité importante et de façon persistante dans les différentes sections du tractus digestif.

Aucun métabolisme n'a été observé. La colistine est presque exclusivement éliminée dans les fèces.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser chez les chevaux, en particulier chez les poulains, car la colistine, en raison de la modification de l'équilibre de la flore microbienne intestinale, pourrait entraîner le développement d'une colite associée aux antimicrobiens (colite X), généralement associée à *Clostridium difficile*, qui peut être fatale.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

La colistine présente une activité dépendante de la concentration contre les bactéries à Gram négatif. Suite à une administration orale, des concentrations élevées sont observées dans le tractus gastro-intestinal, c'est-à-dire le site cible, en raison de la faible absorption de la substance. Ces facteurs indiquent qu'une durée de traitement plus longue que celle indiquée dans la rubrique "Posologie", entraînant une exposition inutile, n'est pas recommandée.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Cette poudre pour solution buvable est destinée à être dissoute dans le lait, l'aliment liquide ou l'eau et ne peut pas être utilisée en l'état.

Ne pas utiliser la colistine comme substitut aux bonnes pratiques de gestion.

La colistine est un médicament de dernier recours en médecine humaine dans le cadre du traitement d'infections dues à certaines bactéries multirésistantes. Afin de minimiser tout risque potentiel associé à une utilisation large de la colistine, son utilisation doit être limitée au traitement ou au traitement et à la métaphylaxie des maladies, et elle ne doit pas être utilisée dans la prophylaxie.

L'utilisation de la colistine doit être basée, autant que possible, sur des tests de sensibilité.

Toute utilisation de ce produit autre que celle qui est recommandée dans le RCP peut entraîner l'échec du traitement et l'augmentation de la prévalence de bactéries résistantes à la colistine.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux polymyxines doivent éviter le contact avec le médicament vétérinaire.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquetage.

Se laver les mains après utilisation.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Non connue.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Aucune connue.

Incompatibilités

Aucune connue.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans (boîte de 1 kg).

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans (sachet de 5 g, sachet de 100 g, sac de 5 kg, sac de 10 kg).

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 3 mois (sacs de 5 et 10 kg).

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Aucune.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

Laboratoires BIOVE
3 rue de Lorraine
62510 ARQUES

Classification ATC Vet

- QA07AA10

Laboratoire



Laboratoires Biové S.A.S., membre
d'InoVet
3 rue de Lorraine
62150 ARQUES
Tél : 03.21.98.21.21
Contact : info@inonet.fr
<http://www.inonet.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1038546 9/1990

Date de première autorisation

1990-01-12

Présentation et quantité

ACTI COLI B[®] Sac de 5 kg

Code GTIN : 03760161602075

ACTI COLI B[®] Sac de 10 kg

Code GTIN : 03760161602082

ACTI COLI B[®] Boîte de 1 kg

Code GTIN : 03760161602068

ACTI COLI B[®] Boîte de 10 sachets de 100 g

Code GTIN : 03760161602051